

Informations importantes à connaître sur les dispositifs transdermiques (patches)

1. Qu'est-ce qu'un dispositif transdermique?
2. Où et comment appliquer un patch ?
3. Où le ranger?
4. Comment l'éliminer ?
5. Peut-on découper un patch ?
6. Que faire si un patch se décolle ou tombe ?
7. Faut-il enlever un patch avant la prise d'une douche ou d'un bain ?
8. Quelle est la conduite à tenir en cas de fièvre, fortes chaleurs ou de canicule ?
9. Peut-on inscrire quelque chose au crayon ou au stylo sur le patch ?
10. Faut-il enlever un patch avant de passer une IRM ou lors de chocs électriques externes (utilisation d'un défibrillateur) ?
11. Que doit-on faire en cas de prise récente d'autres médicaments ?
12. Quelle est la conduite à tenir en cas d'effets indésirables ?

1. Qu'est-ce qu'un dispositif transdermique ?

Les dispositifs transdermiques (ou patches ou timbres) sont des dispositifs qui servent à administrer une dose de médicament au travers de la peau de manière contrôlée et durant une période déterminée. Le dispositif transdermique est à différencier de l'emplâtre qui s'applique en vue d'une action locale.

2. Où et comment appliquer un patch ?

D'une façon générale, il est recommandé de toujours se référer à la notice du médicament.

▪ Où ?

Les sites possibles d'application sont mentionnés dans la notice. Il est important de vérifier cette information car certains sites ne doivent pas être utilisés (ex: les seins pour les patches contenant des œstrogènes).

Attention, il faut toujours alterner les sites d'application du patch pour éviter les irritations locales. En cas d'apparition de rougeurs ou de démangeaisons, parlez-en à votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmière.

Chez les enfants et les personnes atteintes de troubles cognitifs, il est préférable de placer les patches dans des zones ne permettant pas que les patients les décollent, les manipulent et les portent à la bouche (ex : dos).

▪ Comment ?

Le patch doit être collé sur une peau pauvre en poil (dos, haut du bras ou du torse), propre, sèche et non irritée (par le rasage par exemple), en évitant les plis. La surface adhésive doit être libérée (en retirant le film protecteur) et le patch doit être appliqué soigneusement en effectuant une pression sur toute sa surface.

Avant d'appliquer un nouveau patch, il faut s'assurer que le précédent a été correctement retiré. Il est recommandé de se laver immédiatement les mains en cas de contact direct avec le principe actif.

3. Où le ranger ?

Il est nécessaire de ranger le médicament dans sa boîte d'origine avec la notice et l'ordonnance. Il est nécessaire de placer ces médicaments hors de la portée et de la vue des enfants (dans une armoire à pharmacie, par exemple) afin d'éviter des accidents.

4. Comment l'éliminer ?

Après le retrait du patch, il est recommandé de replier le patch sur lui-même en 2 (face adhésive tournée vers l'intérieur) et de bien se laver les mains ensuite. Pour qu'il ne puisse plus être appliqué, il faut le recueillir dans un dispositif sécurisé prévu à cet effet (placé hors de la portée et de la vue des enfants), puis retourner à l'officine les patchs usagés pour une destruction appropriée.

En effet, un patch usagé contient encore une quantité importante de principe actif entraînant ainsi un risque de surdosage en cas d'application accidentelle (chez les enfants notamment) mais est également nocif pour l'environnement si ce dernier est éliminé avec les ordures ménagères.

5. Peut-on découper un patch ?

Il est recommandé de se référer à la notice du médicament concerné. Cependant, de façon générale et lorsque la possibilité de découpe n'est pas mentionnée dans la notice, il n'est pas recommandé de couper le patch pour des raisons d'efficacité et de sécurité (exactitude de la dose, contact direct avec le principe actif ...).

6. Que faire si un patch se décolle ou tombe ?

Il faut de préférence le remplacer par un nouveau. En effet, les minuscules squames de peau et autres résidus cutanés restés sur sa surface adhésive peuvent l'empêcher de recoller correctement et entraver la diffusion du principe actif.

Vous pouvez demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

7. Faut-il enlever un patch avant la prise d'une douche ou d'un bain ?

Les patchs sont conçus pour résister à l'eau ; il est possible de se doucher, se baigner et nager en portant un patch. Il faut toutefois éviter de savonner ou d'appliquer une lotion cosmétique à l'endroit où il est collé.

8. Quelle est la conduite à tenir en cas de fièvre, fortes chaleurs ou canicule ?

La libération du principe actif des dispositifs transdermiques peut être augmentée par la chaleur. Si de la fièvre apparaît pendant le traitement, parlez-en à votre médecin car l'augmentation de la température du corps peut provoquer un passage excessif du médicament à travers la peau.

Pour la même raison, lors du port d'un patch :

- les sources de chaleurs importantes (bouillotte, bains chauds, sauna) doivent être évitées,
- il ne faut pas s'exposer de façon prolongée au soleil ; il est nécessaire de protéger le patch par un vêtement,
- la pratique du sport par forte chaleur est déconseillée.

Par ailleurs, une transpiration excessive est susceptible d'entraîner le décollement du patch.

9. Peut-on inscrire quelque chose au stylo ou crayon sur le patch ?

Le patch peut être endommagé par une inscription et ainsi perturber la libération du principe actif. Cependant, si le nom du patch n'est pas inscrit sur ce dernier, il est possible d'apposer un sparadrap portant l'inscription du nom du médicament à côté du patch afin de l'identifier.

10. Faut-il enlever un patch avant de passer une IRM ou lors de chocs électriques externes (utilisation d'un défibrillateur)?

Certains patchs ont, dans la couche la plus éloignée de la peau, une feuille de protection métallique (comme, par exemple, de l'aluminium, qui est un conducteur électrique). Les champs de radiofréquences produits par les équipements d'IRM peuvent produire une concentration de courants électriques dans ce matériau conducteur suffisante pour engendrer des brûlures.

Ainsi, il est recommandé d'indiquer au radiologue, avant cet examen, que vous portez un patch et le nom du médicament afin que celui-ci vous indique s'il est nécessaire de le retirer, auquel cas le patch sera remplacé après l'examen.

11. Que doit-on faire en cas de prise récente d'autres médicaments ?

N'oubliez pas d'informer tout professionnel de santé qui vous prend en charge que vous portez un patch. Si vous prenez ou avez pris récemment un autre traitement, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

12. Quelle est la conduite à tenir en cas d'effets indésirables ?

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans la notice ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant sérieux, il est indispensable que vous consultiez votre médecin traitant pour qu'un diagnostic précis soit établi et que des soins adaptés à votre situation soient mis en œuvre. Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.

L'ANSM rappelle que les patients et les associations agréées de patients peuvent signaler tout effet indésirable à leur centre régional de pharmacovigilance (CRPV).

Pour plus d'information, connectez-vous sur www.ansm.sante.fr – Rubrique « [Déclarer un effet indésirable](#) »